

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général

*Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts*

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission Départementale des monuments naturels et des sites de l'Indre dans sa séance du 28 Décembre 1931;

*note remplace en partie, implicitement,
au l'arrêté de classement du
22 avril 1942. Seules les parcelles
marquées restent inscrites.*

A R R Ê T É

Article premier

L'ensemble constitué par ~~les moulins de Bord et de Varenne~~, les bords de la Creuse sur une longueur de 50 mètres de rive de part et d'autre de ces moulins, la Chapelle St-Benoit et les Vieilles galeries situées sur les bords de la Creuse en amont du Vieux Pont, à Argenton (Indre) est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.

Article 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune d'Argenton et aux propriétaires ci-dessous énumérés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

NM. Marius LAFONT, rue J.J. Rousseau
propriétaire de la parcelle 604
Moulin de Bord

rive gauche

ALLILAIRE et BERNARD, minotiers, Moulin de Varenne rue Victor Hugo, propriétaire de la parcelle N°2		
TAVERA, rue Victor Hugo, propriétaire de la parcelle N° (278) (jardin)		
Mme LOUBRY, Avenue Rollinat (jardin)	"	N° (281)
Mme CAMUS, rue Raspail (vieilles galeries)	"	Nos (282-284)
MM. Jean ARNOULT rue Raspail (")	"	Nos 287-288
<i>Baudet</i> Emile LAUMON rue Raspail (")	"	N° 291
Melle GUILPAIN, rue Raspail (")	"	N° 292
MM. Eugène CHERET, 15 rue Ledru-Rollin (")	"	N° 292 bi
Baudet-Robinat, rue de la Folie (")	"	N° (295)
Mme Vve BURAT, 1 rue Raspail (")	"	N° 294
La Ville d'Antenon, propriétaire de la Chapelle St-Benoit.....		N° (279)

Fait à Paris, le 18 AVR 1932